



FNPSA NORD

Fédération Nautique de Pêche Sportive en Apnée

Fédération Agréée par le ministère des sports -9 décembre 2013

Président Ligue Nord:

Monsieur Frédéric BLED

11 Chemin de la Vollée

50470 la Glacerie

Tel : 06.70.72.36.90

Site Internet : <http://www.fnpsa-normandie.net>

Courriel: bledfrederic@wanadoo

N° de Siret 493 548 374 00088

Déclaration à la Sous- Préfecture de création de l'Association Sous le n° W502002035

Déclaration à la Direction départementale de la Jeunesse et des Sports de la Manche N°05008ET0008

A Monsieur Philippe GOSSELIN

Député de la Manche

(1^{ère} circonscription)

45, rue de Villedieu,

50000 Saint-Lô

Objet : Dossier Pêche Du Bar. Suite à votre initiative publiée par la Presse de la Manche du 04 février 2016.

Monsieur le Député,

Dans l'article de la Presse de la Manche du 04 février 2016, vous avez évoqué la directive UE concernant la pêche du Bar atlantique (*Dicentrarchus labrax*) ainsi que votre réaction.

Les adhérents de notre Fédération de pêche sportive ont été très sensibles à votre intervention en direction du Secrétariat d'Etat chargé de la Pêche. Elle répond bien à certaines incohérences des récentes mesures du TAC 2016 et insiste sur la nécessité de prendre des mesures de conservation vraiment efficaces, ce qui implique un rééquilibrage entre les zones.

Nous partageons tout à fait votre demande d'un assouplissement des mesures portant sur le « poids des dispositions actuellement en vigueur en Manche ».

La décision prise à Bruxelles nous a surpris car notre fédération pratique la concertation et agit en faveur d'une gestion responsable des milieux marins :

- *Les pêcheurs sous-marins pratiquent une pêche parfaitement sélective.*
- *Depuis de nombreuses années, nous nous imposons des tailles minimales sensiblement plus élevées que celles fixées par la législation.*
- *Nous participons aux enquêtes de l'IFREMER, notamment pour le Bar.*
- *Nous siégeons aux comités de façade ainsi qu'aux Groupes de Travail sur les Aires Marines Protégées.*

- *Nous avons envoyé un représentant à la conférence « Protéger, sécuriser et valoriser la Région Atlantique, Conférence des Parties Prenantes pour l'Atlantique » des 28 et 29 octobre 2015 à Brest.*
- *Nous adhérons à l'IFSUA, association internationale pour les activités subaquatiques durables.*

En aval de la réunion de Bruxelles, notre fédération avait adressé un courrier à Monsieur Alain Vidalies, secrétaire d'Etat, afin de lui communiquer nos propositions¹. Ce courrier, fondé sur une bonne connaissance du dossier protection, préconisait un repos biologique de quatre mois (janvier-avril) et un quota, pour les huit mois suivants, de trois Bars par jour de pêche et par pêcheur.

La décision prise a été toute autre. Elle montre que la protection de l'environnement et des ressources, faute d'avoir été déclenchée à une époque où elle pouvait avoir un impact considérable dans le long terme, se fait aujourd'hui dans l'urgence, en **ignorant** la voix des associations. Une conception punitive de la préservation des ressources naturelles s'installe. C'est très grave car les gouvernements risquent ainsi de se couper de la société civile. En tant que fédération, nous représentons une force démocratique de proposition et d'action qu'il faut mettre à contribution². Fondé sur l'éducation et la promotion des bonnes pratiques, le dynamisme associatif est un levier essentiel. C'est d'ailleurs pourquoi la FNPSA sollicite, de la part du Ministère des Sports, la délégation qui lui permettra enfin d'organiser les événements nationaux et internationaux attendus.

Monsieur le député, vous trouverez auprès de notre fédération des interlocuteurs attentifs.

Dans cet esprit, nous souhaiterions vous rencontrer pour vous présenter la Fédération Nautique de Pêche Sportive en Apnée Nord et sa contribution aux discussions qui s'engagent.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président de la FNPSA Nord,
Frédéric BLEDE

¹ Courrier mis en ligne sur le site de notre fédération <http://fnpsa.net>

²La FNPSA compte 1700 adhérents.

Elle regroupe les adhérents de Normandie, Picardie Pas de Calais et du Nord.